

## Admission des étudiants étrangers en provenance de l'extérieur du Canada

### **ATTENTION :**

**Notez qu'en raison de la forte affluence des demandes en provenance de l'étranger, nous traiterons seulement les dossiers dont tous les documents suivants seront envoyés en un seul courriel à : [isabelle.myrand@csdecou.qc.ca](mailto:isabelle.myrand@csdecou.qc.ca)**

- diplôme et/ou relevé de notes ou évaluation comparative des études
- preuve de réussite d'un examen de français reconnu (sauf pour les citoyens français)
- copie du passeport
- acte de naissance
- lettre de motivation contenant vos expériences, intérêts, aptitudes en lien avec la formation

\*Places limitées. Les acquis scolaires et professionnels seront considérés à des fins d'admission. Les candidats ayant un niveau de français avancé (C1) seront aussi privilégiés.

### **Étudiants de nationalité Française**

Le partenariat Québec-France permet aux élèves de citoyenneté française d'accéder à tous nos programmes. Vous trouverez la grille des tarifs sur notre site Internet à la page du programme de votre choix. Pour compléter votre dossier, veuillez suivre la procédure ci-dessous. Cependant, vous n'avez pas à fournir de preuve de réussite de la langue française ni la preuve de capacité financière.

### **Étudiants étrangers**

À défaut d'avoir la citoyenneté canadienne, française ou le statut de résident permanent (avec les documents à l'appui), les étudiants étrangers sont admissibles aux deux programmes suivants : Bijouterie-joaillerie et Dessin de bâtiment (offerts en classe en enseignement individualisé). Les autres programmes ne sont pas ouverts aux étudiants étrangers faute de place suffisante.

### **Frais en dollars Canadiens (pour les candidats de plus de 20 ans) :**

**Dessin de bâtiment en classe (1800 heures): 18 930\$ \***

Aptitudes particulières requises : aisance à l'informatique, bonne perception spatiale, autonomie

**Bijouterie-joaillerie en classe(1800 heures): 21 065\$ \***

Aptitudes particulières requises : excellente dextérité digitale et manuelle, minutie, autonomie

*\*Les prix incluent les frais de matériel pour l'ensemble de chaque programme. Le montant total peut être acquitté en 4 versements, soit 25% dès le début des cours puis 25% à chaque tranche de 450 heures de formation. Ces prix sont sujets à changement à chaque année selon les paramètres du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.*

**Date de début :** Il y a habituellement 5 entrées par année : août, octobre, janvier, mars et avril

## Frais de subsistance

Les étudiants doivent également prévoir les frais pour l'hébergement, la nourriture, le transport, etc, sans pouvoir bénéficier de l'aide financière aux études du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Il est important de se renseigner sur le coût de la vie au Québec.

## Maîtrise de la langue française

Tout étudiant doit démontrer la maîtrise de la langue d'enseignement par un test de langue reconnu, dont le résultat doit correspondre minimalement à un niveau intermédiaire avancé (B2). Seuls les citoyens français en sont exemptés. Le centre pourrait mettre fin à la formation d'un élève dont le niveau de français est insuffisant pour réussir dans les délais prescrits. Le candidat est responsable de trouver un centre d'évaluation et défrayer les coûts associés. Les tests reconnus sont les suivants :

- Test de français international (TFI)
- Test d'évaluation du français (TEF)
- Test de compétence en français (TCF)
- Diplôme d'études en langue française (DELFI) ou diplôme approfondi de langue française (DALF)

## Preuve de capacité financière

Notez qu'il est nécessaire de démontrer la capacité financière à assumer les frais de subsistance en plus des frais de formation pour obtenir un permis d'études. Pour en savoir davantage sur les frais de subsistance, nous vous invitons à consulter le lien suivant: <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/conditions-requises/capacite-financiere.html>

## Exemples de documents de preuves à fournir :

- Relevés originaux des comptes bancaires personnels pour les douze (12) derniers mois
- Preuve de virement bancaire à la banque nationale du Canada
- Preuve d'investissement dans votre pays ou à l'étranger
- Preuve d'obtention d'une bourse ou aide gouvernementale
- Lettre d'une institution bancaire indiquant le montant d'un prêt accordé

### Si vous êtes financé par un parent ou une tierce personne :

- Formulaire de déclaration de soutien financier attestant la suffisance financière  
<https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/etudes/D09.pdf>

## Frais d'assurance maladie et hospitalisation

En vertu des règlements du ministère de l'Immigration, diversité et inclusion du Québec, tout étudiant étranger\* doit être titulaire d'un contrat d'assurance maladie et hospitalisation valide au Québec, sauf si l'étudiant est couvert en vertu d'une entente de sécurité sociale. Puisque le centre n'est pas affilié à aucune institution, les étudiants ont la liberté de choisir la compagnie d'assurance de leur choix.

\* Les ressortissants français peuvent bénéficier gratuitement du régime de l'assurance maladie du Québec. À cet effet, l'attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale français sera exigée.

## Validation de votre choix de programme

Les étudiants étrangers ont la responsabilité de se renseigner sur le programme d'études choisi et les aptitudes requises pour réussir la formation. Le centre se réserve le droit de mettre fin à la formation si le candidat cumule des échecs dans le programme d'études.

## Synthèse des démarches à effectuer et des documents obligatoires à fournir pour étudier au centre et ce, peu importe votre pays d'origine

### Étape 1 : Envoi des documents en un seul courriel à : [isabelle.myrand@csdecouqc.ca](mailto:isabelle.myrand@csdecouqc.ca)

- diplômes et/ou relevé de notes ou évaluation comparative des études
- preuve de réussite d'un examen de français reconnu (sauf pour les citoyens français)
- copie du passeport
- acte de naissance
- lettre de motivation mentionnant vos expériences, intérêts et vos aptitudes en lien avec le programme choisi

**Si tous les documents sont conformes**, une réponse est envoyée par courriel dans les 4 à 5 jours ouvrables. Un questionnaire en lien avec le programme d'études pourrait également être acheminé. Puis, si la candidature est retenue, la demande d'admission pourra être effectuée.

### Étape 2 : Demande d'admission

Après avoir obtenu la confirmation d'admissibilité, le formulaire de demande d'admission se trouve sur le site du Service régional d'admission en formation professionnelle (SRAFP) au <https://www.srafp.com/>. Puisque les étudiants étrangers n'ont pas de code permanent, il est nécessaire de télécharger le formulaire qui se trouve sous l'onglet « **formulaires manuscrits** » en bas à droite de la page d'accueil. Notez que **des frais de 6.00\$ payables par carte de crédit seront exigés**.



Région à sélectionner : Capitale–Nationale – Chaudière–Appalaches (03–12)

La Commission scolaire : Des découvreurs et Le centre de formation : Maurice–Barbeau

Nom et numéro de programme : Dessin de bâtiment de jour: (DJ–EPSV) 5250

Bijouterie joaillerie de jour : (BJ–EPSV) 5085

Le candidat peut laisser libre les cases dont il ne détient pas l'information, puis envoyer le formulaire signé et daté à : [isabelle.myrand@csdecou.qc.ca](mailto:isabelle.myrand@csdecou.qc.ca) qui fera parvenir la lettre d'admission par courriel.

### Étape 4 : Obtention du CAQ (Certificat d'acceptation du Québec)

La lettre d'admission au programme permettra de faire une demande de certificat d'acceptation du Québec qui doit être valide pour toute la durée de la formation. Pour connaître la procédure à suivre pour obtenir un CAQ, visitez-le : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/certificat-acceptation/index.html>

## **Étape 5 : Obtention du permis d'études (Canada) ET du permis de travail pour effectuer des stages**

Le permis d'études doit également être valide pour toute la durée de la formation. Vous trouverez la procédure pour obtenir ce document à l'adresse suivante : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/permis-etudes.html>

Puisque la formation comporte un stage, l'étudiant étranger doit aussi avoir le « permis de travail dans le cadre d'un programme coopératif ou d'un programme de stage ». À cet effet, renseignez-vous au : <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-coop.asp>

### **IMPORTANT**

**\* Il faut prévoir minimalement 4 mois pour l'obtention des documents requis.**

**Les documents exigés devront être obtenus minimalement 2 semaines avant le début des cours.**  
Aucun élève ne peut débuter sans avoir complété son dossier.

Suite à la réception de la lettre d'admission, nous invitons les candidats à nous aviser rapidement en cas de désistement puisque des places ont été réservées.

Au plaisir de vous accueillir!

Isabelle Myrand, responsable de l'admission  
418 652-2184 poste 7305  
[Isabelle.myrand@csdecou.qc.ca](mailto:Isabelle.myrand@csdecou.qc.ca)